



**Compte-rendu du Conseil Municipal
de Ligny-le-Ribault
Séance du 10 février 2020**

L'an 2020 et le 10 Février à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de DURAND-GABORIT Anne, Maire.

Présents : Mmes : DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, MINIERE-GAUFROY Claire, NAUDIN Diane, SOULIER Patricia, MM : FOUGERET Eric, GLORIAN Jérémie, GOUBERT Alex, GRUGIER Olivier, LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles, THEFFO Jean Marie, VALLICIONI Marc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KAKKO-CHILOFF Anne à M. THEFFO Jean Marie

Absent(s) : Mme DE NOTER Armelle, M. CHAUMET Nicolas

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 04/02/2020

Date d'affichage : 05/10/2020

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET

le : 17/02/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. GLORIAN Jérémie

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2019 est validé à l'unanimité

Ordre du jour :

1. Modification statuts CCPS : compétence culture
2. Financement classe de découverte
3. Ressources humaines :
 - Avenant à la convention de la médecine préventive
 - Modifications du tableau des effectifs
 - Instauration IHTS
4. Renouvellement convention SOA
5. Point sur l'automate de production d'eau potable
6. Renouvellement contrat des photocopieurs
7. Modifications contrat location de la Maison de la Brique
8. Renouvellement convention balayage
9. Signature convention INSEE
10. Informations diverses
 - PETR
 - PLUI : Information
 - Points travaux
11. Questions diverses

1. Modification statuts CCPS : compétence culture

Délibération N° 2020-001

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5214-16, L. 5216-5, L.5211-17 et L.5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2006 portant création de la communauté de communes,

Vu les modifications successives des statuts, la dernière datant de l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2019 portant intégration de la compétence facultative « Création et gestion d'une fourrière animale » à compter du 1^{er} janvier 2020,

Considérant que la Communauté de communes souhaite développer des actions dans le domaine de la culture, selon un intérêt communautaire qu'elle définira ultérieurement.

Considérant qu'il s'agit de créer une nouvelle compétence « actions culturelles d'intérêt communautaire » au sein de compétences facultative exercées par la Communauté de communes.

Cette modification des statuts de la Communauté de communes des Portes de Sologne doit être adoptée à la majorité qualifiée : les deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de communes par l'ajout d'une compétence facultative « 7 - Actions culturelles d'intérêt communautaire »

DE PRÉCISER que l'intérêt communautaire sera défini ultérieurement par le Conseil communautaire une fois les statuts modifiés.

À l'unanimité les membres du Conseil municipal valident cette modification.

2. Financement classe de découverte

Délibération N° 2020-002

Vu la demande de Madame Aude Chantebel, institutrice de la classe de CM1-CM2 composée de 22 élèves de réaliser un séjour de découverte à Nibelle en Forêt d'Orléans au lieu-dit "Les Caillettes",

Vu la présentation du séjour d'une durée de 6 jours du 8 juin au 13 juin 2020, sur le thème de l'astronomie et accompagné par les Œuvres Universitaires du Loiret,

Vu le cout total du séjour de 404 € par enfant,

Vu la participation du département du Loiret à hauteur de 39 € par enfant,

Soulignant l'initiative de cette organisation,

Considérant que le reste à charge pour les familles est conséquent et qu'afin que l'ensemble des enfants puissent partir, il est nécessaire que la commune participe,

Il est proposé de prendre en charge la somme de 230€ par enfant.

À l'unanimité les membres du Conseil municipal valident cette participation.

3. Ressources humaines :

→ Avenant à la convention de la médecine préventive

Délibération N° 2020-004

Vu la délibération N°2018-048 validant la décision d'adhésion à la médecine préventive du Centre de Gestion,

Par courrier du 16 décembre 2019, la collectivité a été informée de la décision prise par le conseil d'administration du CDG concernant le taux d'absentéisme aux visites médicales ou entretiens infirmiers, en sa séance du 27 novembre dernier. Ce taux a augmenté entre 2018 et 2019 de 15,69 %.

Le centre de gestion a décidé d'adopter une tarification particulière pour ces absences injustifiées. Celles-ci seront facturées 80 euros pour une visite médicale et 48 euros pour un entretien infirmier en plus des cotisations habituelles.

L'article 8 de la convention d'adhésion est modifié en ce sens par avenant.

A l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire à signer l'avenant de cette convention.

→ Modifications du tableau des effectifs

Délibération N° 2020-003

Vu la réussite au concours d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) principal de 2^{ème} classe d'un agent actuellement Adjoint technique territorial qui intervient à l'école,

Afin de la nommer sur ce grade, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} mars 2020 :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	1	35h
Adjoint administratif	C	1	35h
FILIERE ANIMATION			
adjoint d'animation	C	1	35h
	C	1	25h
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	7	35h
	C	1	31h
	C	1	6h45
FILIERE MEDICO SOCIALE			
ATSEM principal 2ème classe	C	1	35h
TOTAL		14	

À l'unanimité les membres du Conseil municipal valident cette proposition.

→ **Instauration IHTS**

Délibération N° 2020-005

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) peuvent être versées aux fonctionnaires et aux agents contractuels de catégorie B et C

Les IHTS peuvent rémunérer les heures supplémentaires effectuées à la demande du chef de service au-delà des horaires définies par le cycle de travail.

Un agent ne peut pas effectuer plus de **25 heures supplémentaires** par mois.

Considérant que pour certain cas il peut être nécessaire de mettre en place cette indemnité, il est proposé au conseil municipal de valider cette proposition.

À l'unanimité les membres du Conseil municipal valident cette proposition.

4. Renouvellement convention SOA

Délibération N° 2020-006

Vu la nécessité d'entretien permanent des postes de relevage,

Suite à la proposition de prestation de la société SOA d'entretien des 4 postes de relèvement,

Vu les tarifs de cette prestation comme suit :

Prestation	Fréquence	Unité	Coût € H.T./passage	Coût total € HT	Observations
Pompage et Nettoyage de 4 postes de capacité inconnu	2x/an Mai - Novembre	Forfait	550,00	1100,00	(Hors déchets)

Désignation	Quantité estimée	Unité	Coût € H.T.	Destination
Matières de vidange	-	Le M3	34,50€ H.T.	STEP
Sable de curage	-	La tonne	108,50€ H.T.	CETII

Cette convention est établie pour une durée d'un an et se renouvellera par tacite reconduction par période de 1 an jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à signer cette convention.

5. Point sur l'automate de production d'eau potable

Délibération N° 2020-007

Vu la nécessité d'entretenir les installations de pompage et de traitement d'eau potable de la commune,

Vu la proposition de convention de maintenance proposée par la société SOC,

Vu la proposition tarifaire ci-dessous:

Prestation 1 visite /an des installations :

Tarif annuel visite : 772 € HT

Assistance technique dépannage d'urgence :

Coût horaire technicien : 55 € + forfait déplacement 48 €

Considérant que l'objectif de cette convention est de mieux encadrer, formaliser et anticiper les prestations de maintenance inhérente au bon fonctionnement des installations,

Cette convention est établie pour une durée d'un an et se renouvellera par tacite reconduction par période de 1 an sur une durée maximale de 4 ans.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à signer cette convention.

6. Renouvellement contrat des photocopieurs

Délibération N° 2020-008

Vu le contrat de location des photocopieurs arrivant à échéance,

Vu la proposition de l'entreprise Dactyl pour 3 appareils Konica Minolta (BHC227 – BHC250i – BHC4050i),

Vu la proposition de tarifs ci-dessous (par trimestre) :

Tarif location: 890€ HT

Maintenance : 743,44 € HT

TOTAL : 1 633,44 €

Tarif photocopie :

A3 => 0,0033€ N&B / 0,033€ Couleur

A4 => 0,004€ N&B / 0,04€ Couleur

Ce contrat est établi pour une durée de 5 ans.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à signer cette offre.

7. Modifications contrat location de la Maison de la Brique

Délibération N° 2020-009

Vu la présentation de ce règlement aux membres,

Considérant qu'il est nécessaire de faire évaluer le règlement intérieur de location de la Maison de la Brique aux pratiques d'utilisation.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité ce nouveau règlement intérieur annexé à la présente délibération.

8. Renouvellement convention balayage

Délibération N° 2020-010

Vu le contrat de prestation de balayage arrivant à échéance,

Vu la nécessité de renouveler ce contrat,

Vu la proposition de Véolia,

Vu les tarifs ci-dessous :

Tarif 95,14€ HT / prestation

+ Traitement des sables 1246,88 € HT/ AN

Considérant qu'il est nécessaire que le balayage ait lieu en moyenne 4 fois par an

Considérant qu'une enveloppe budgétaire de 2 100 € TTC /an est prévue chaque année,

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à signer cette offre.

9. Signature convention INSEE

Délibération N° 2020-011

Vu la mise en place généralisée des actes dématérialisés,

Considérant que techniquement, il est plus facile et économique de transmettre les avis de mise à jour à l'INSEE (naissances-décès-mariages) de manière dématérialisée,

Cette convention définit les modalités et conditions du partenariat entre la commune et l'Insee pour la **transmission par internet des données de l'état civil.**

Il est précisé qu'il s'agit d'une convention gratuite,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider cette présente convention.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à signer cette convention.

10. Informations diverses

→ PETR

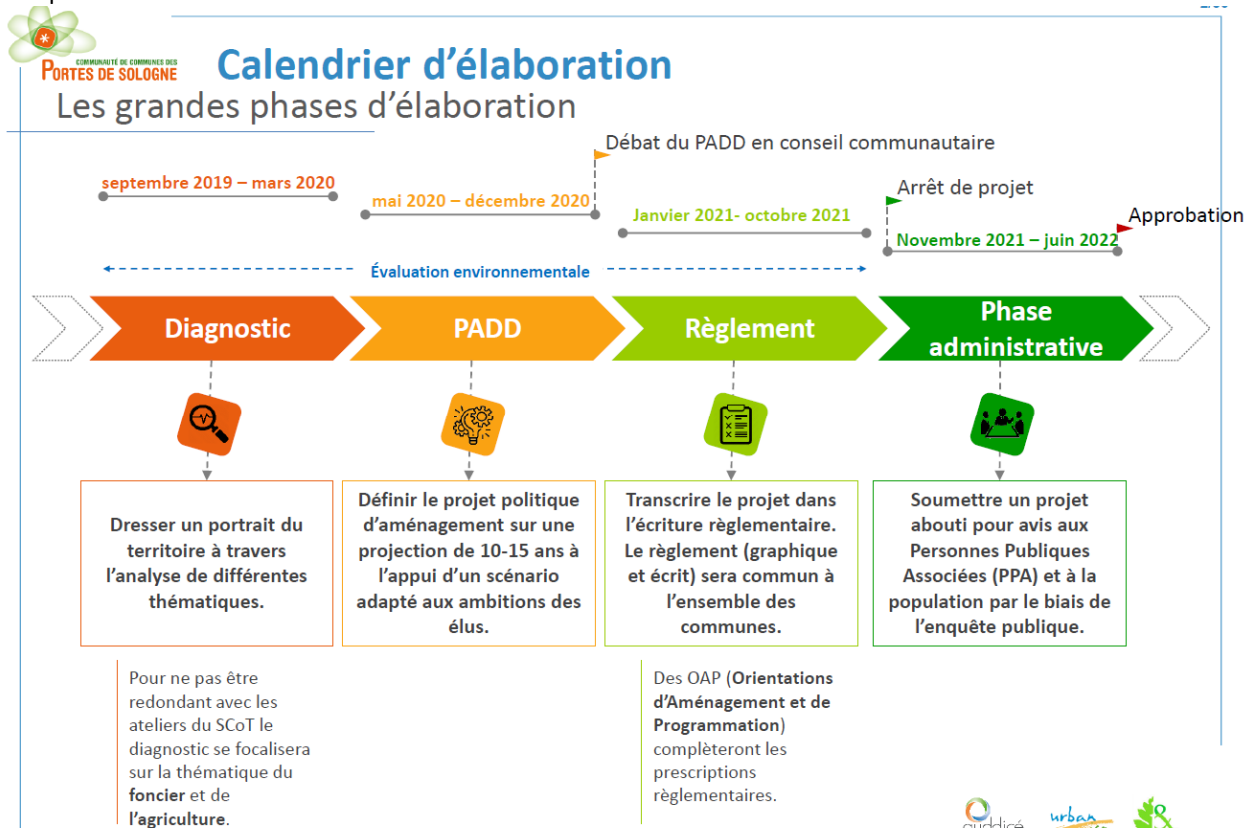
Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la **Création d'un Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)**

Elle indique que La Communauté de communes des Portes de Sologne intègre le projet de territoire du PETR avec les communautés de communes de Cœur de Sologne et de la Sologne des Étangs.

Elle rappelle que la vocation de ce nouveau pôle sera d'œuvrer au développement harmonieux du territoire, au respect de l'environnement naturel et social, en conciliant un soutien aux diverses activités économiques. Le PETR reprendra à son compte l'ensemble des missions du Contrat régional de solidarité territoriale (CRST).

→ PLUI : Information

Une présentation du calendrier est faite concernant l'élaboration du PLUi :



→ Points travaux

Madame Drupt informe que les travaux du parking rue du Général Leclerc sont terminés, avec la création de deux massifs, de 8 places de parking, mais également en lien avec Communauté de commune des Terres de Val de Loire, la création d'un nouveau point de collecte (verre et papier).

Informations diverses :

Monsieur Grugier informe qu'une application de système d'alerte de crue va être élaborée et disponible sur le site du SEBB et également développée sur tablette et téléphone.

Concernant les travaux de la STEP, il précise que la construction du local technique est en cours d'attribution, et que les travaux connaissent un ralentissement. La prochaine réunion de chantier aura lieu le jeudi 13 février.

Un rappel sur l'arrêté préfectoral réglementant l'ouverture et la fermeture des barrages dans le cadre de la continuité écologique est fait aux membres du conseil municipal, un contrôle de la DDT a été fait et un courrier devrait parvenir à la mairie.

1. Questions diverses

Dominique Drupt indique que l'exposition d'été se prépare activement, elle précise aux membres que si des artistes souhaitent participer ils peuvent prendre contact à la mairie.

Le recrutement des deux agents d'accueil pour la période estivale est également en cours, à destination des étudiants majeurs, habitants à Ligny le Ribault. Madame le Maire rappelle que les salaires de ces emplois sont pris en charge par la Communauté de communes des portes de Sologne.

Patricia Soulier indique que le repas des aînés aura lieu le 9 avril 2020.

Jean-Marie Theffo indique aux membres du conseil municipal qu'un agent doit participer à des tests de vêtements dans le cadre d'Approlys.

Il indique que les travaux de l'école ainsi que des travaux de voirie (chemin de St Laurent et la Couvrée) vont débiter la semaine du 17 février.

Il précise également que la chape de béton pour accueillir la « cabane » du club de pétanque a été coulée et des plaques de rue pour compléter l'adressage ont été commandées.

Madame le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à: 20h05

En mairie, le 17/02/2020

Le Maire

